Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'alimentation **Mission des urgences sanitaires** Adresse : 251 rue de Vaugirard - 75 732 PARIS CEDEX 15 Suivi par : Xavier ROSIERES (MUS) - Tél : 01 49 55 52 46 Courriel institutionnel : mus.dgal@agriculture.gouv.fr Réf. Interne : MOD10.21 E 01/01/11	**NOTE DE SERVICE** **DGAL/MUS/N2013-8119** **Date: 17 juillet 2013**

A l'attention de mesdames et messieurs les Préfets

Date de mise en application :Immédiate
Nombre d'annexes :5
Degré et période de confidentialité :Néant

Objet : Les exercices de gestion d'une épizootie

Références :

- Code rural et de la pêche maritime et notamment le livre II
- Décret n° 2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC
- Note de service CAB/MD/N2011-0011/DGAL/MUS/N2011-8250 du 29/11/2011 relative au rôle des DRAAF, DIRM, DD(CS)PP, DDT(M), DAAF et DM dans la préparation opérationnelle et la gestion des crises relevant des compétences du ministre en charge de l'agriculture et de l'alimentation dans les domaines de la défense, de la sécurité nationale, de la protection des populations et du maintien de la continuité de la vie de la Nation.
- Note de service DGAL/MAPP/N2012-8168 du 23 juillet 2012 relative à la définition et mode de calcul des indicateurs relevant du programme 206 examinés lors du dialogue de gestion 2013 (indicateurs du BOP)
- Vademecum pour l'organisation d'un exercice de simulation d'une alerte épizootique à l'usage des responsables des services déconcentrés-CGAAER-mars 2009
- Exercices de sécurité civile-guide thématique sur les exercices PPI

Résumé : La présente note de service constitue un guide d'aide aux services déconcentrés du ministère pour tester les plans d'intervention sanitaire d'urgence et les familiariser à la méthodologie des exercices organisés par le corps préfectoral dans le cadre du dispositif O.R.S.E.C.
Cette note apporte par ailleurs des précisions sur l'indicateur de performance du BOP 206 relatif aux exercices.

Mots-clés : exercices, épizootie, O.R.S.E.C

Destinataires	
Pour exécution : DDPP/DDCSPP DAAF DRAAF	**Pour information** :

Les entraînements et les exercices de gestion d'une épizootie constituent un élément déterminant de la préparation des services en vue d'une lutte efficace contre les épizooties majeures. Ils sont complémentaires à l'élaboration et à l'actualisation permanente des plans d'urgence sur lesquels ils doivent s'appuyer :

- La préparation des plans d'urgence permet de conduire une réflexion approfondie sur l'organisation et la mise en place des moyens de lutte.

- La validation par arrêté préfectoral du plan d'urgence départemental contre les épizooties majeures, et sa présentation en collège des directeurs départementaux, permet de garantir l'intervention des différents services préfectoraux selon les conditions retenues.

- La diffusion des plans d'urgence validés puis la réalisation d'une information périodique auprès des publics concernés, notamment à travers les réunions du comité régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale, permettent d'assurer leur pleine implication.

La réalisation d'exercices de gestion d'une épizootie, en priorité au sein des services déconcentrés mais pouvant également associer d'autres partenaires, permet de familiariser les acteurs avec les plans d'urgence, de créer des réseaux, de tester et de valider les procédures et les moyens prévus.

La présente note dont le contenu reprend les grands principes des exercices effectués dans le cadre du dispositif ORSEC, intègre les spécificités inhérentes aux épizooties. Elle a pour objectif de présenter les éléments d'organisation d'un exercice et de fournir des exemples de support aux services déconcentrés départemental et régional, lesquels seront à terme disponibles sur l'intranet du MAAF.

Hormis les fréquences et les retours d'expérience qui sont d'application obligatoire, les étapes inhérentes à la préparation et à la réalisation d'un exercice, sont d'application facultative selon le mode d'organisation choisi par la structure qui est à l'initiative de l'exercice.

1- Contexte réglementaire et domaine d'application

A ce jour, les maladies concernées par les exercices d'urgence sont celles pour lesquelles un plan d'urgence est rédigé à savoir la fièvre aphteuse, les pestes porcines (classique et africaine), les pestes aviaires (influenza aviaire hautement pathogène et maladie de Newcastle) et éventuellement la fièvre catarrhale du mouton.

La mise en œuvre des exercices est prévue de façon plus ou moins explicite dans les directives 2001/89/CE (lutte contre la peste porcine classique), 2002/60/CE (lutte contre la peste porcine africaine), 2003/85/CE (lutte contre la fièvre aphteuse), 2005/94/CE (lutte contre l'influenza aviaire), directive 92/66/CEE (lutte contre la maladie de Newcastle) et 2000/75/CE (lutte contre la fièvre catarrhale du mouton). Enfin, l'organisation d'exercices repose sur une obligation réglementaire d'ordre général ayant pour but de tester le dispositif ORSEC, et s'inscrit dans les orientations de politique nationale d'exercices telles que prévues par la circulaire INTE1307374C du ministère de l'intérieur en date du 19 mars 2013.

Un exercice doit se faire sur des plans préalablement actualisés si possible et au moins pour les parties concernées par l'exercice. La réalisation d'une disposition spécifique est l'occasion pour tous les acteurs impliqués en cas d'évènement, de se préparer et de se former ensemble à la gestion opérationnelle.

Pour que le dispositif soit opérationnel, des formations et des exercices doivent être organisés régulièrement. Les exercices renforcent le niveau d'appropriation des acteurs et les habitudes de travail en commun développées lors de la planification.
La présente note de service a pour objet la mise en œuvre des entrainements et exercices de gestion des épizooties majeures au niveau des services déconcentrés et administration centrale, exercices initiés à l'échelon départemental, régional ou national.

2- Les Pré-requis : différences entre entraînement et exercice

Les personnels qui participent à la gestion d'une épizootie doivent appliquer des procédures qui auront été préalablement validées. Celles-ci sont mises en oeuvre par des entraînements. Contrairement aux exercices, il n'y a pas :

- d'objectifs prédéfini, mais un effet à obtenir ;
- d'évènements nouveaux qui interviennent au cours de l'opération. Seul un énoncé de départ est prévu

Les participants savent exactement quelle procédure ils doivent mettre en oeuvre. Que ce soit à l'échelon individuel ou collectif, des séances d'instruction permettent à chacun d'acquérir les attitudes réflexes nécessaires pour tenir son rôle. Organisée pour le plus grand nombre, cette acquisition se limite à un objectif à atteindre (savoir tenir à jour une main courante, savoir utiliser des EPI, savoir utiliser un système d'information, etc.).
Des séances de validation d'un savoir faire et savoir être, constituent des entraînements qui contribuent, au même titre que les exercices, à l'aboutissement de la démarche de planification.
Les entraînements peuvent être ou non annoncés à l'avance. Ils ne sont pas enregistrés en tant qu'exercices.

3- Les différents types d'exercices

3-1 L'échelon décisionnel

L'échelon décisionnel d'un exercice est celui de l'autorité qui l'organise. On distingue :

- **Les exercices départementaux ou interdépartementaux** pour lesquels l'échelon central est informé et peut jouer ou apporter son concours à l'organisation de l'exercice le cas échéant.

Les plans d'intervention sanitaires d'urgence contiennent des mesures de gestion qui permettent d'apporter des réponses graduées en fonction du stade de l'épizootie. Par conséquent, les points susceptibles de pouvoir être testés sont multiples et c'est la raison pour laquelle les exercices doivent être hiérarchisés en niveaux. Ainsi on distingue selon les intervenants impliqués :

- ***Les exercices de niveau 1***. Ce sont des exercices en salle et/ou de terrain qui mobilisent la DDecPP et le cas échéant ses partenaires sanitaires (GDS, laboratoires, vétérinaires sanitaires). L'organisation d'un exercice de niveau 1 relève d'une initiative départementale.

- ***Les exercices de niveau 2***. Ce sont des exercices en salle et/ou de terrain qui mobilisent plusieurs DDecPP d'une même région ou non et le cas échéant les partenaires sanitaires (GDS, laboratoires, vétérinaires sanitaires). L'organisation d'un exercice de niveau 2 relève d'une initiative régionale ou d'une proposition émanant d'une DDecPP.

- ***Les exercices de niveau 3***. Ce sont des exercices en salle et/ou de terrain qui font intervenir une ou plusieurs DDecPP et des acteurs autres que ceux intervenant habituellement en santé publique vétérinaire, placés sous l'autorité du préfet : services déconcentrés de l'Etat, collectivités locales…etc. L'organisation d'un exercice de niveau 3 relève d'une initiative préfectorale (département ou zone de défense) ou d'une proposition émanant d'une DDecPP ou d'une DRAAF.

De par leur statut particulier, les départements d'outre mer ne pourront théoriquement pas réaliser des exercices de niveau 2. Toutefois, en fonction du niveau de progression de l'exercice réalisé (cf paragraphe 3-2 de la présente note), il sera permis d'attribuer à celui-ci soit un niveau 1, soit un niveau 2. Ainsi un exercice qualifié de partiel sera de niveau 1. En revanche un exercice qualifié de général sera de niveau 2.

- **Les exercices nationaux** qui sont initiés et animés depuis l'échelon central. Ce type d'exercice doit permettre à la Direction générale de l'alimentation de piloter des exercices de plus grande ampleur, de tester le niveau de préparation et de réactivité des échelons départementaux et

régionaux, mais également d'éprouver sa propre capacité de réaction et d'organisation en activant le centre national de crise.
Parmi ces exercices on distingue selon les intervenants impliqués :

- ***Les exercices de niveau 1***. Ce sont des exercices en salle ou sur table qui ne font intervenir que les agents de la DGAL.
- ***Les exercices de niveau 2***. Ce sont des exercices qui font intervenir, outre la DGAL, des agents extérieurs à la DGAL, qu'ils soient placés sous l'autorité de la DGAL ou non: laboratoire national de référence, DDecPP....etc

Enfin, sur demande de la Commission européenne, plusieurs Etats membres peuvent être amenés à participer à un exercice.

Les organisateurs de l'exercice sont chargés de la programmation de l'exercice selon la fréquence souhaitée. Ils peuvent décider d'une souplesse organisationnelle par suppression d'une ou plusieurs parties du plan d'urgence à tester, afin d'optimiser au mieux la préparation des agents, et le suivi des actions correctives découlant de l'évaluation de l'exercice. Des exemples de points pouvant être testés figurent en annexe 1 de cette note.

Les objectifs fixés doivent :

- être compatibles avec les moyens humains disponibles pour le jeu, l'organisation de l'exercice et pour le suivi des actions correctives ;
- prendre en compte le niveau d'avancée de la structure dans sa préparation au plan testé, et les enseignements tirés des précédents exercices.

Les exercices peuvent signer la mise en œuvre d'une partie du plan non joué précédemment ou intégrer des acteurs nouveaux. Ce sont des exercices d'appropriation qui permettent de roder des procédures existantes ou de gérer des imprévus qui ne font pas l'objet de procédures. Ces exercices peuvent être momentanément interrompus à tout moment du jeu afin de recadrer les joueurs en tant que de besoin si les instructions, conventions ou directives sont mal comprises des joueurs. Ces exercices peuvent ou non être préalablement annoncés à tous les joueurs. Une annonce à l'avance est toutefois recommandée pour permettre de tenir compte des contraintes des différents participants.

3-2 Le niveau de progression

En fonction des objectifs à atteindre, un exercice peut être soit partiel, soit général.

Un exercice est qualifié de partiel lorsque le nombre d'objectifs ou le nombre de participants ou les deux à la fois, sont limités. A cet effet, seule une partie du plan ou un élément du processus de gestion d'une crise est mis en œuvre. Exemple : tester le fonctionnement de la cellule de crise.
Un exercice partiel facilite l'observation et l'évaluation de la phase testée. Un nombre limité d'actions entreprises lors de l'exercice rend la critique plus pertinente.

Un exercice est qualifié de général lorsque l'ensemble du dispositif de gestion d'un événement sanitaire est testé en déployant tous les moyens humains et matériel de l'échelon considéré. Il s'agit par exemple de gérer une épizootie d'influenza aviaire hautement pathogène dans son intégralité.
Un exercice général retranscrit ce qui pourrait se passer dans la réalité. Ce type d'exercice contribue à l'entraînement des acteurs dans un contexte aussi réaliste que possible, tout en éprouvant le dispositif de gestion d'une épizootie dans son ensemble.

3-3 Le niveau de jeu

En fonction des acteurs associés à l'exercice, on distingue :

Les exercices cadres, encore appelés exercices « sur table », qui n'impliquent pas d'engagement de moyens humain ou matériel sur le terrain. De manière générale, ce type d'exercice présente un thème ou un cas concret aux joueurs, sur la base de fiches d'animation (exemple : activation du Centre Opérationnel Départemental).

Les exercices de terrain qui peuvent associer des acteurs multiples de la gestion d'une épizootie. Il s'agit de reproduire la survenue d'une épizootie en grandeur réelle.
Un exercice peut être mixte avec une partie « terrain » et une partie « sur table ».

3-4 Les suspicions réelles

La survenue dans un département d'une suspicion réelle d'une maladie à plan d'urgence, voire d'une confirmation, constitue la meilleure façon de tester l'organisation mise en place. C'est la raison pour laquelle une suspicion réelle d'une maladie à plan d'urgence, dès lors qu'elle donne lieu à un retour d'expérience, est comptabilisée en tant qu'exercice.

3-5 Les exercices majeurs nationaux

Des départements ou des régions peuvent être amenés à participer à des exercices dits « majeurs », nationaux ou zonaux (Securité nucléaire, pandémie...etc) pilotés par le ministère de l'intérieur. Ces exercices testent la chaîne d'alerte et/ou la mise en oeuvre de cellules de crise et/ou la mise en oeuvre de dispositifs de gestion sanitaire Ces participations pourront être comptées en tant qu'exercices si les dispositifs ou les procédures testés ont une utilité dans la gestion d'une épizootie (ex : cartographie, élimination des cadavres...etc).
Ces exercices seront enregistrés en tant qu'exercices de niveau 1, 2 ou 3, en fonction du degré d'implication des services.

4- Les fréquences des exercices

La fréquence des exercices programmés est fonction du type d'exercice et de la maladie concernée par le plan d'urgence. Elle permet de répondre aux objectifs fixés dans le projet annuel de performance (PAP).

Exemple :

Année	2013	2014	2015	2016
Plan testé-niveau 1	Pestes aviaires		Année de transition	
Plan testé-niveau 2		Pestes porcines		
Plan testé-niveau 3				Fièvre aphteuse

Ainsi, de par la prise en compte à la fois du niveau d'exercice et de la fréquence, la réalisation des exercices fait partie des indicateurs de performance (DC0002 Taux de réalisation d'exercices d'alerte).
L'attribution d'une pondération pour chaque niveau d'exercice permet d'apprécier le taux de réalisation de ces derniers. Cette pondération est la suivante :

- Niveau 1 = 13%
- Niveau 2 = 32%
- Niveau 3 = 55%

Si l'indicateur BOP est apprécié au niveau régional, la pondération des exercices permet d'apprécier précisément quels sont les exercices qui ont été réalisés à la lecture des résultats départementaux et si la cible minimale a été atteinte. L'objectif est que chaque département réalise trois exercices sur une période de quatre ans, dont un de chaque niveau, soit sur 4 années (2013-2016) l'addition d'un niveau 1 + niveau 2 + niveau 3 + année de transition éventuelle (au choix). La valeur de l'indicateur en 2016 doit donc être supérieure ou égale à 100%.

Exemples de réalisations possibles :

Exemple 1 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Indicateur
2013	X			13
2014	Année de transition			
2015		X		45
2016			X	100

Exemple 2 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Indicateur
2013		X		32
2014	X			45
2015			X	100
2016	X			113

5- Les objectifs recherchés

Au regard des plans d'urgence existants, l'échelon décisionnel oriente son objectif par rapport à d'éventuelles priorités définies par l'administration centrale ou bien suite aux enseignements tirés des exercices ou crises précédents.
De manière générale, un exercice a pour but de préparer le personnel à exercer ses responsabilités, tant au niveau collectif qu'individuel, dans le cadre de la gestion d'une épizootie.

L'objectif est constitué par le but recherché qui doit être réalisé à travers un projet dont l'énoncé sera formulé de manière claire et précise. L'échelon décisionnel peut choisir de tester :

- Certains points techniques contenus dans les plans d'urgence (les prélèvements, habillage/déshabillage, l'enquête épidémiologique, la mise en place des périmètres de restriction, la mise en place des mesures de biosécurité);
- L'efficacité des systèmes internes de transmission de l'information au sein des services de l'état et vers les partenaires sanitaires des DDecPP;
- Les modalités de communication vers les professionnels et le public;
- La coordination de tout ou partie des services de l'état intervenant dans le cadre d'une épizootie à caractère zoonotique ou non.

Dans tous les cas, le but recherché doit être sans ambiguité et celui-ci sera d'autant plus clair qu'il facilitera la préparation de l'exercice, son évaluation et l'application des actions correctives.

L'annexe 1 de la note de service présente des exemples de points qui peuvent être testés à l'occasion d'un exercice.

6- La préparation d'un exercice

6-1 La programmation

La programmation des exercices est définie par un cadre réglementaire. Les directives relatives aux mesures de lutte contre les principales épizooties (fièvre aphteuse, pestes aviaires et pestes porcines) le prévoient. La programmation s'effectue également en tenant compte des critères locaux basés sur un recensement des risques et menaces qui existent dans le département ou la région et des retours d'expérience consécutifs à des exercices précédemment réalisés ou des crises vécues.

La programmation des exercices, qu'elle soit pluriannuelle ou non, peut se définir comme un plan d'action à moyen terme qui permet de dégager les axes prioritaires en matière de politique départementale de préparation à la gestion d'une situation d'urgence. Elle offre les avantages suivants :

- L'inscription des exercices dans la programmation budgétaire
- L'inscription dans le projet d'action stratégique de l'état (P.A.S.E.R)
- La prise en compte des contraintes réglementaires et locales
- Les activités propres à chaque participant
- La recherche d'intérêts communs sur des thématiques semblables avec les départements voisins

La programmation des exercices est réalisée au niveau régional, sur la base des propositions qui émanent des DDecPP et du DRAAF/SRAL. Le coordonnateur régional « PISU » est chargé du suivi de la programmation des exercices dans le cadre du dialogue de gestion. Il est informé de l'organisation des exercices et est invité à y participer.

6-2 La planification

La planification concerne un exercice particulier. Elle permet de préciser les caractéristiques de l'exercice qui était programmé et d'en fixer le calendrier (date, lieu, thème, qualité des participants, documentation).

Le coordonnateur régional « PISU » est systématiquement associé à la planification des exercices départementaux, à minima pour information. Le coordonnateur peut, à la demande du commanditaire qui organise l'exercice, participer à l'animation et à l'évaluation de l'exercice.

6-3 Les réunions

Les réunions sont animées par le directeur de l'exercice ou l'animateur, et elles servent à préparer l'exercice dont les délais de préparation et le nombre de réunions préparatoires varient en fonction de son ampleur. Les réunions suivantes peuvent être organisées :

- Une réunion de planification qui permet d'initier l'exercice en présence des représentants des établissements, services, élus....qui seront concernés par l'exercice. Cette réunion permet de désigner le comité de pilotage;
- Une ou plusieurs réunions intermédiaires qui permettent de concevoir un projet de scénario qui sera par la suite validé par l'ensemble des représentants;
- Une réunion de finalisation qui constitue l'ultime réunion de préparation avec les principaux acteurs, et au cours de laquelle est validé le dossier d'exercice ainsi que la liste et l'emplacement individuel des observateurs et évaluateurs.

6-4 Le dossier d'exercice

Le dossier d'exercice établi par le directeur d'exercice, récapitule l'organisation générale de l'exercice et ses modalités d'exécution. Ce document contient :

- Le cadre et les objectifs généraux devant faire l'objet d'un plan d'actions correctives après l'exercice (présentation générale de l'exercice, l'organisation administrative, le calendrier de préparation, les groupes de travail...)
- Le calendrier de préparation et les groupes de travail
- les modalités d'exécution. Tous les messages écrits ou correspondances afférents à un exercice d'alerte doivent porter la mention : « EXERCICE - EXERCICE - EXERCICE ».
- Un tableau des personnels engagés (joueurs, observateurs) qui permet de connaître avec précision le nombre et la nature des personnels engagés ;
- Une fiche descriptive du scénario sans pour autant qu'il soit décrit dans ses détails. Des exemple de scénarios sont consultables sur NUXEO (accessible aux coordonnateurs régionaux) et à cours terme sur le site intranet du M.A.A.F à l'adresse suivante : http://intranet.national.agri /Missions techniques/Alertes et urgences sanitaires/Plans d'intervention sanitaire d'urgence (PISU)/Exercices et retour d'expérience

Il appartient aux coordonnateurs régionaux « PISU », de diffuser des exemples de scénarios aux départements de leur région respective.

- Les conventions d'exercice ;
- Les types de communication souhaités
- Les renseignements inhérents à la logistique (l'organisation matérielle, les moyens de transmissions utilisés, la sécurité et les procédures d'urgence le cas échéant, la circulation et le bouclage des voies de circultation...)
- Une documentation (cartographie des lieux, textes réglementaires mis en œuvre...etc)

Pour les exercices de niveau 1 et 2, en fonction des moyens humains disponibles pour le jeu et du niveau de connaissance des joueurs (acteurs nouveaux), tout ou partie des renseignements contenus dans le dossier d'exercice (thème général de l'exercice, date, lieu) pourra être divulgué aux joueurs. En revanche, en aucun cas les joueurs ne seront informés du scénario. Une réunion de présentation du dossier d'exercice peut être organisée avant l'exercice par le directeur d'exercice ou son délégataire.

Les scénarios sont transmis au coordonnateur régional « PISU » et mutualisés au niveau régional.

6-5 Le dossier d'animation

Le dossier d'animation est rédigé et préparé par le directeur de l'animation qui, en fonction du type d'exercice, pourra être le directeur de l'exercice.

Ce dossier contient les conventions, directives et évènements nouveaux transmis aux joueurs. Il comprendra la composition de l'équipe d'animation ainsi que le déroulement détaillé et chronologique de l'exercice sous la forme de fiche d'animation. Exemple :

HORAIRE	VECTEUR DE COMMUNICATION	EVENEMENTS	EMETTEUR	RECEPTEUR	REACTION ATTENDUE
10h	Téléphone	Message envoyé au PCO : L'arrivée de GT logistics sur le site d'élevage est prévue pour 13h30. Les prélèvements sur les volailles seront réalisés avant l'euthanasie des animaux.	L'équipe d'animation	PCO	Prise en compte de la demande qui est transmise à l'équipe de préleveurs
10h 20	Téléphone	Suite aux intempéries de ces derniers jours, les responsables de GT logistics demandent si l'aire de stationnement qui est située aux abords des poulaillers est suffisamment stabilisée pour accueillir les véhicules	L'équipe d'animation		
11h	Téléphone	Production d'un projet de communiqué de presse faisant état d'un point de situation sur une épizootie	Directeur de cabinet du préfet	COD	

6-6 Les participants

Les participants sont les personnes susceptibles d'assumer une fonction dans la mise en oeuvre du plan d'urgence en cas d'épizootie. Tous les agents des DDecPP sont susceptibles d'être impliqués et donc peuvent participer. Les personnes effectivement impliquées peuvent être identifiées préalablement pour les exercices annoncés.

Il est utile d'associer les agents des différents sites et notamment les inspecteurs en abattoir. Les participants n'auront pas été obligatoirement associés à la préparation de l'exercice. Celui-ci remplira au mieux son objectif lorsque, à tous les échelons, les personnes qui interviennent en cas d'évènements réels sont intégrés à l'exercice.

6-7 Les conventions d'exercice

Les conventions d'exercice fixent les règles et les limites des simulations. Elles précisent les phases qui ne seront pas jouées par choix du directeur de l'animation. Elles sont discutées lors de la réunion de lancement de l'exercice et prises en compte par l'ensemble des participants.

Exemples de convention d'exercice :

- Par convention d'exercice, l'enquête épidémiologique ne sera pas réalisée. Cependant l'animateur se réserve le droit d'introduire des évènements de nature épidémiologique au cours de l'exercice.
- La phase correspondant à l'acheminement des prélèvements vers le laboratoire national de référence ne sera pas effectuée.

Un vademecum pour l'organisation d'un exercice de simulation d'une alerte épizootique est consultable à l'adresse suivante : http://intranet.national.agri /Missions techniques/Alertes et urgences sanitaires/Plans d'intervention sanitaire d'urgence (PISU)/Exercices et retour d'expérience

Ce document a été rédigé, par la mission d'inspection générale et d'audit du conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux, à l'attention des responsables des services déconcentrés susceptibles de devoir organiser un exercice.

7- La réalisation d'un exercice

7-1 La durée

La durée d'un exercice est fonction de la forme qu'il prend, et du but qu'il se propose d'atteindre. La durée est déterminée par le directeur de l'exercice et elle doit être suffisante :

- Pour que la situation puisse évoluer de façon vraisemblable, en respectant des délais réalistes entre chaque évènement constitutif du scénario ;
- Pour imposer la rotation effective du personnel aux postes où une permanence est nécessaire ;
- Pour satisfaire aux besoins d'entraînement propres à chacun des joueurs.

7-2 L'animation

A l'occasion d'une réunion d'ouverture, l'animateur réunit la direction de la DDecPP et les participants. Il présente les enjeux de l'exercice, le déroulement et le programme. Il présente les observateurs, leur rôle et les modalités de l'observation et de l'évaluation .

Les animateurs ne doivent pas participer à l'exercice : ils l'animent et/ou évaluent les décisions prises. Ils peuvent prévoir de modifier le scénario en fonction des réponses des agents de la DDecPP et/ou des joueurs, en particulier lors de réponses inappropriées. Par exemple, il peuvent décider de l'apparition d'une suspicion dans un autre élevage si le blocage de l'exploitation suspecte ou infectée est estimé insuffisant.

Durant l'exercice de niveau 1 ou 2, le DDecPP ou son représentant est un joueur. Il assure les missions liées à sa fonction de directeur. En cas d'incident majeur extérieur à l'exercice, il prend la décision d'interrompre, d'arrêter ou de poursuivre l'exercice.

Lorsque l'exercice est terminé, le directeur d'exercice provoque une réunion de clôture et présente à la DDecPP les points positifs et les éventuels points à améliorer.

7-3 Les observateurs

Un observateur est une personne qui porte son attention sur les aspects formation et pédagogie de l'exercice. Il s'imprègne des conditions d'organisation et apprécie l'application des principes énoncés

dans le plan d'urgence. Le ou les observateurs complète une grille d'observation dont un modèle figure en annexe 2 de la note .

7-4 Les évaluateurs

Un évaluateur est une personne formée à la gestion de situation d'urgence et l'organisation d'un exercice. Il est capable d'apprécier l'efficacité d'un participant ou d'un groupe de participant et la pertinence de l'organisation d'un événement majeur, en fonction des objectifs recherchés. L'évaluateur suit la chronologie de l'exercice pour être prêt à évaluer la réaction d'un ou plusieurs participants. Il doit être discret et il note toutes les remarques sur une fiche d'évaluation dont un modèle figure en annexe 3 de la présente note.

J'attire votre attention sur le fait qu'un observateur peut être également évaluateur. Ils peuvent prendre des photos (le droit à l'image doit être obtenu) au cours de l'exercice, qui serviront au retour d'expérience ou à des supports de formation.

8- Le retour d'expérience et le suivi des actions correctives

8 -1 Les auto-évaluations et plans d'actions correctives

Il n'y a pas de bon exercice sans auto-évaluation et plan d'action corrective. C'est le point fondamental des exercices. Il s'agit d'une phase essentielle qui permet de dégager des pistes d'amélioration et un calendrier de mise en œuvre. A l'issue de l'exercice, l'animateur et les évaluateurs/observateurs échangent leurs impressions afin d'établir la synthèse. Ensuite, au moins une des deux réunions suivantes est organisée :

- Une réunion d'analyse « à chaud » organisée immédiatement après l'exercice qui permet :
 - de remercier tous les participants
 - de dégager les remarques générales sur le déroulement de l'exercice
 - de prendre connaissance des avis et impressions émanant des joueurs, et qui seront utiles pour établir le compte rendu de l'exercice

- Une réunion « à froid » qui permet de faire la synthèse des analyses formulées par les observateurs et les évaluateurs. A cette occasion, une analyse fine de chaque phase de l'exercice permet de retirer tous les enseignements qui serviront à entériner ou à modifier le plan d'urgence testé, mais également d'améliorer l'organisation des exercices futurs. Ce travail de synthèse se concrétise par un compte-rendu dont un modèle vous est proposé en annexe 4 de cette note. Ce bilan est transmis au coordonnateur régional « PISU »

Un plan d'actions correctives est rédigé à partir du compte-rendu. Il contient au minimum les actions prévues, le calendrier, et pour chaque action le résultat recherché et sa date de clôture.

8 -2 La mise à jour des plans

La mise à jours des plans d'intervention sanitaires d'urgence fait partie intégrante des actions correctives. On entend par mise à jour d'un plan, la modification des dispositions générales ou spécifiques définissant l'organisation de la réponse, la modification des coordonnées des partenaires, etc. L'objectif est de s'assurer que ces plans sont opérationnels en cas de crise sanitaire.

La mise à jour des plans d'urgence constitue également un indicateur de performance du programme 206, tel que prévu par la note de service DGAL/MAPP/N2012-8168 du 23 juillet 2012 (DC0001 Taux de mise à jour des plans d'intervention sanitaire d'urgence). Les données relatives à la mise à jour sont extraites du SPR 10 de SIGAL.

9- Enregistrement des exercices et bilan annuels

Le taux de réalisation d'exercices d'alerte fait partie des indicateurs du programme 206 examinés en dialogue de gestion. Il constitue un révélateur de l'activité d'une structure.
L'indicateur existant relevant du domaine de la santé et de la protection animales et qui s'intitule « Taux de plans d'urgence testés », a été abandonné en 2013 au profit de l'indicateur « Taux de réalisation d'exercices d'alerte » qui relèvera du domaine commun (DC0002).
Les données seront extraites de SIGAL via le programme de référence 10. Le mode de calcul de l'indicateur, vu plus haut, sera détaillé dans la DFB SIGAL-NOMADE présente sur le portail internet du BMOSIA et dans la mise à jour de la note de service DGAL/MAPP/2012-8168 du 23 juillet 2012 relative à la définition et au mode de calcul des indicateurs relevant du programme 206.
Par ailleurs, chaque année, dans le cadre de ses engagements communautaires, la France doit fournir à la Commission européenne un bilan des exercices réalisés sur les plans d'intervention sanitaire d'urgence contre les épizooties majeures. Le bilan doit respecter un formalisme pré-établi comprenant des informations qui ne peuvent être enregistrées dans un système d'information tel que SIGAL. C'est la raison pour laquelle, un ordre de service demande aux DRAAF/SRAL d'effectuer une synthèse régionale des exercices réalisés dans leur région respective sous le format ad hoc.
Vous trouverez ci-joint en annexe 5, le modèle de tableau qui est adressé à la Commission européenne.

Vous voudrez bien me tenir informé des éventuelles difficultés rencontrées lors de l'application de ces instructions.

Annexe 1 : Exemples de points pouvant être testés

Points testés	**Indicateurs**
Points spécifiques pour une DDecPP	
Appel d'un vétérinaire sanitaire : a-t-il les coordonnées nécessaires en cas de suspicion ?	Coordonnées actualisées
La DDecPP est-elle joignable à tout moment ?	Accès ou non à un interlocuteur et rapidité
Les laboratoires agréés sont-ils joignables ?	Coordonnées actualisées Accès ou non à un interlocuteur Rapidité
La DGAL est-elle joignable ?	Coordonnées actualisées Accès ou non à un interlocuteur Rapidité

Le transporteur de prélèvements est-il joignable ?	Coordonnées actualisées Accès ou non à un interlocuteur Rapidité Disponibilité pour une intervention
L'équarrisseur est-il joignable et disponible ?	Coordonnées actualisées Accès ou non à un interlocuteur Rapidité Disponibilité pour une intervention
Utilisation du plan d'urgence (support papier ou support informatique)	Information trouvée (oui/non) Temps de recherche
Maîtrise de la traçabilité des échanges et des importations : recensement des établissements ayant reçu des aliments à risque ou des élevages ayant reçu des animaux à risque	Information trouvée (oui/non) Rapidité
Recensement de tous les élevages et établissements à risque situés dans les périmètres de restriction.	Information trouvée (oui/non) Rapidité
Préparation du matériel à emporter dans une exploitation suspecte	Temps de préparation Contenu exhaustif
Visite d'une exploitation suspecte par les agents de la DDecPP	Temps nécessaire pour arriver dans l'élevage. Respect des régles de biosécurité Matériel emporté complet Nature et qualité des prélèvements réalisés
Isolement des animaux	Respect des consignes sanitaires
Suspicion dans un abattoir d'animaux de boucherie lors de l'inspection ante-mortem	Mesures prises Réalisation des prélèvements Communication avec la DDecPP Le fonctionnement de l'abattoir en période de crise et notamment la gestion des lots « sains » et des lots de porcs issus du périmètre interdit lorsque les interdictions d'abattage sont levées avec ou sans dérogation
Réalisation d'une enquête épidémiologique	Pertinence de l'enquête et délai de réalisation Analyse de l'enquête : réactivité, liste des élevages à placer sous APMS
Recensement dans une exploitation de toutes les denrées animales produites (nature, quantité), des stocks d'aliment pour animaux, paille, fourrage et sous produits et détermination de leur devenir	Pertinence du recensement Délai du recensement Disponibilité des informations Choix du devenir des produits et sous produits
Gestion des denrées dans le cadre d'une épizootie de peste porcine classique	La certification La gestion des marques de salubrité Le devenir des porcs issus du périmètre interdit La tracabilité des mouvements de porcs au sein du périmètre interdit lors de la période d'incubation
Caractère opérationnel des différents acteurs mobilisés pour organiser la cellule de crise et répartir les tâches de chaque représentant	Réactivité de chaque service
Mise en place des mesures sanitaires pour le blocage d'une exploitation : préparation des rotoluves et des pédiluves	Temps de réalisation Procédés de désinfection efficaces
Simulation d'un plan de route pour l'acheminement des cadavres vers l'équarrissage	Respect des consignes sanitaires
Désinfection des véhicules	
Aide à l'euthanasie (abattoir, équarrissage)	
Collecte-livraison maîtrisée dans les élevages en zones de restriction (laiterie, ramasseurs de volailles, alimentation animale...)	
Spécifique ORSEC	
Mise en place des périmètres de sécurité suite à une suspicion dans une exploitation : blocage des routes et limitations des mouvements	Temps de réalisation Respect des missions de chaque acteur
Caractère opérationnel des différents acteurs mobilisés pour organiser la cellule de crise et répartir les tâches de chaque représentant	Tester la réactivité des services

Annexe 2 : exemple de fiche d'observation pour un exercice

Points testés	Points positifs	Points négatifs	Commentaires

Annexe 3 : exemple de fiche d'évaluation pour un exercice
(Rédiger une fiche par site d'évaluation)

	Actions entreprises	Délais	Points forts	Points faibles	Propositions d'amélioration
Tester la réception de l'alerte					
Tester la caractérisation de de la suspicion					
Tester le caractère opérationnel du matériel à plan d'urgence					
Tester le délai de préparation des ressources humaines et matérielles					
Tester l'habillage du personnel d'intervention					

Tester la réalisation des prélèvements					
Tester la préparation d'un chantier d'euthanasie					
Tester la communication					
Etc					

Annexe 4 : exemple de bilan d'un exercice

Exercice	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Date			
Lieu			
Durée			
Maladie testée			
Structures ayant participé à l'exercice			

Scénario (joindre le document :

Participants :

Observateurs :

Evaluateurs :

Pour chaque objectif de l'exercice :

Objectifs de l'exercice	Observations	Recommandations
		Recommandations 1
		Recommandations 2
		Recommandations 3
		Recommandations 4
		Recommandations 5

Proposition de plan d'action

Actions	Chargé de la mise en oeuvre	Délais de réalisation
Recommandations 1		
Recommandations 2		
Recommandations 3		
Recommandations 4		
Recommandations 5		

Annexe 5 : informations et principaux retours d'expérience sur les exercices réalisés (ce document sert de support pour envoyer le bilan national à la commission européenne)

Exercices	Main objectives / findings
Date : Place : Duration : Number of participants : Scope : Disease :	Main objectives : Main Findings :
Date : Place : Duration : Number of participants : Scope : Disease :	Main objectives : Main Findings :
Date : Place : Duration : Number of participants : Scope : Disease :	Main objectives : Main Findings :
Date : Place : Duration : Number of participants :	Main objectives : Main Findings :

Scope : Disease :	
Date : Place : Duration : Number of participants : Scope : Disease :	Main objectives : Main Findings :